



Rapport de la commission ad'hoc concernant
Le préavis N° 2022-01
relatif à
un crédit d'étude pour la réfection du bâtiment « Les Placettes » à Bottens

Madame La Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers

La commission ad'hoc, composée de Madame Nathalie Hélias et de Messieurs Nicolas Tzaut et François Allaz, s'est réunie le 26 avril 2022 afin de statuer sur le préavis municipal cité en titre.

A cette occasion, elle s'est entretenue avec le Municipal en charge du dossier à savoir Monsieur Gérard Stettler directement au bâtiment « Les Placettes » afin de se rendre compte de l'état de ce bien. Monsieur Stettler a répondu avec satisfaction aux différentes questions qui lui ont été posées. Nous le remercions pour sa disponibilité et la clarté de ses propos.

Ce bâtiment est dans un triste état tant extérieurement qu'énergiquement (chauffage au gaz).

En effet, la molasse des façades est très abimée, les volets ne sont pas uniformes (certains en bois et d'autres en alu) et certaines fenêtres en bois laissent passer de nombreux courants d'air...

Nous sommes donc d'avis qu'il faille rénover et valoriser ce bien communal de la manière la plus adéquate possible. Une collectivité publique se doit d'entretenir et de rénover son patrimoine immobilier afin qu'il puisse garder de sa valeur et également au niveau de son image.

En conclusion, la commission ad'hoc est favorable à un crédit d'étude pour la réfection du bâtiment « Les Placettes » à Bottens. Elle vous propose donc à l'unanimité d'accepter le préavis 2022-01 tel que présenté soit :

- D'engager une dépense d'investissement de CHF 9'000.00.
- De financer cette étude par les liquidités courantes.
- D'amortir ce montant sur 30 ans à partir de l'année qui suit la fin des travaux de réfection du bâtiment « Les Placettes ».
- D'amortir ce montant sur le compte de fonctionnement 3532.330, en cas de refus du projet.

Bottens, le 02.05.2022


Nathalie Hélias


Nicolas Tzaut


François Allaz